



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 17 octobre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 17 octobre 2014 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, DRAPIER, FERRIERE, FRANCELLE, MARTIN, PREVOST THIEBAUT.

Absent excusé : Monsieur LAURENT Philippe donne pouvoir à M.DRAPIER Didier

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour : Achat de matériel, attribution du logement de la perception, dématérialisation

Achat de matériel : Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions d'achat de matériel (taille haie et souffleur) destiné aux services techniques espaces verts.

Société	Montant HT	Montant TTC
GINAT	908,33 €	1090,00 €
DAHER Motoculture	1079,17 €	1 295,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GINAT.

Les crédits feront l'objet d'une décision modificative du budget 2014.

Location du logement de la perception : La Direction Générale des Finances Publiques a résilié son bail de location pour le logement de fonction inoccupé 33 rue Georges Clémenceau à Moy de l'Aisne.

Le Maire propose de louer cet appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (M. Schlecht ne participant pas au vote), accepte de louer le logement à Madame Esther DUBOIS, moyennant un loyer mensuel de 400 €.

Une caution correspondant à un mois de loyer sera demandée.

Accord de dématérialisation : Le Conseil Municipal prend connaissance de l'accord de dématérialisation à signer avec le Comptable des Finances Publiques de l'Aisne après avis du Directeur Départemental des Finances Publiques, et du Président de la Chambre Régionale des Comptes du Nord Pas de Calais, Picardie, après avis du Procureur Financier.

Le Conseil Municipal prend acte et autorise à l'unanimité, le Maire à signer cet accord.

I - CONVENTION GAZPAR

Lors de sa séance du 16 Mai 2014, le Conseil Municipal a pris connaissance du dispositif « GAZPAR » de GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève des compteurs gaz. Il a souhaité avant signature de convention connaître le site susceptible d'héberger antennes et boîtiers, à savoir la Mairie ou l'église.

Le délégué territorial de GRDF Aisne précise dans un récent courrier que : « la signature d'une convention cadre ne signifie pas de pose de matériel sur les sites identifiés, mais acte simplement que les sites proposés par les collectivités sont potentiellement intéressants d'un point de vue propagation radio ».

Les sites retenus feront l'objet de la signature d'un bail avant installation du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la dite convention pour l'installation d'équipements de télérelève.

Ces documents et ses annexes seront complétés en fonction des particularités communales.

II - DEMANDE DE SUBVENTION DYNAMIC'S GYM

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'Association Dynamic's Gym de Vendeuil, membre de la Fédération Française EPMM Sports pour tous.

Le Maire précise que quelques personnes domiciliées dans la commune sont adhérentes à l'Association.

Après en avoir délibéré par 13 voix Contre, 1 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande de subvention.

III - DEMANDE AIDE DEPARTEMENTALE REPAS CANTINE

La Commune de Moy de l'Aisne accueille des écoliers de niveau préélémentaire et primaire provenant de classes fermées et regroupées.

Sont concernées les communes de Cerizy, Gibercourt, Hinacourt et Ly-Fontaine.

Quarante neuf enfants sont actuellement inscrits à la cantine scolaire.

Par délibération du 31 Mai 2011, le Conseil Municipal a fixé le prix du repas à :

1,60 € pour les enfants des communes du regroupement

3,20 € pour les autres enfants

1,60 € à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le versement de l'aide départementale soit 325 € par rationnaire.

IV - TRAVAUX

a) Travaux électricité Centre Social : Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis de l'entreprise TISSERAND pour des travaux d'éclairage de la scène du Centre Social.

Afin de mettre en concurrence les entreprises, un second devis est demandé, la question sera de nouveau inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

b) Travaux électricité salle des associations : Le Conseil Municipal prend connaissance de devis pour la remise en état de l'installation électrique de la Maison des Associations.

Deux entreprises ont remis un devis :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Basse Tension Distribution Electricité	806,00 €	967,20 €
Tisserand et Fils	692,04 €	830,45 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise Tisserand.

Crédits existants au budget 2014.

c) Travaux de réfection du tableau électrique des vestiaires du football : Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation d'entreprises pour la réfection du tableau électrique des vestiaires du football.

Trois entreprises ont remis un devis :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Basse Tension Distribution Electricité	2 142,25 €	2 570,70 €
Tisserand et Fils	1 883,90 €	2 260,68 €
Entreprise LECLERE	4 379,96 €	5 255,95 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise Tisserand.

Crédits existants au budget 2014.

d) Travaux de menuiserie salle de l'ADERMAS : Le Conseil Municipal prend connaissance de travaux dans les locaux de l'ADERMAS : remplacement de deux portes de service vitrées.

L'Adjoint aux travaux préconise d'inverser le sens de l'ouverture pour éviter de nouvelles dégradations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose la suppression d'une porte sur les trois existantes et la pose d'une nouvelle porte à ouverture intérieure.

La salle conserve une porte à ouverture extérieure mais l'avis des pompiers sera sollicité sur les travaux envisagés.

La question sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

e) Travaux gendarmerie :

- Remplacement du tableau électrique : Le Conseil Municipal prend connaissance de devis pour le remplacement du tableau électrique de la Gendarmerie.

Trois entreprises ont remis un devis :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Basse Tension Distribution Electricité	2 447,20 €	2 936,64 €
Tisserand et Fils	2 185,00 €	2 622,00 €
Gilles QUEULIN	4800,67 €	5 760,80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise Tisserand.

Crédits existants au budget 2014

- Remplacement de la chaudière Appt 3/7 : L'entreprise THERMO'HABITAT de Moy de l'Aisne a remis un devis pour un montant de 2 060 euros HT, TVA non applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et retient le devis de la société THERMO'HABITAT.

Crédits existants au Budget annexe de la Gendarmerie.

f) Branchement assainissement atelier communal : Noréade a fait parvenir le devis des travaux de raccordement à l'assainissement de l'atelier communal rue Gambetta ainsi que le devis de participation au financement de l'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux et autorise le Maire à signer le devis de branchement d'un montant de 2 589,34 € et le devis de participation d'un montant de 1 607,35 €.

Les crédits budgétaires nécessaires à ce financement feront l'objet d'une décision modificative du budget.

V - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE PORTE D'ENTREE A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, afin de satisfaire aux obligations d'accessibilité des personnes handicapées au rez-de-chaussée de la Mairie décide de procéder à la pose d'une porte d'entrée à ouverture automatique.

Le coût des travaux est estimé à :	Montant TTC	12 468,47 €
	Montant HT	10 390,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite :

* du Conseil Général au titre du CDDL une subvention pour un taux de 40 % du montant hors taxes des travaux.

* de l'Etat au titre de la DETR une subvention de 30% du montant hors taxes des travaux.

* de la Réserve parlementaire une subvention de 10% du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

VI - CONVENTION RETROCESSION RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de convention relative à la rétrocession et au classement dans le domaine public des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement « Le Centre » qu'il y a lieu de signer entre Noréade et la Commune.

Par cette convention, Noréade s'engage à accepter le transfert, en pleine propriété dans son domaine public d'assainissement des réseaux, les ouvrages et installations d'assainissement réalisés par la Commune dans le cadre de son lotissement « Le Centre ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le transfert des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement à Noréade et autorise le Maire à signer la convention relative à la rétrocession et tous les documents afférents à ces opérations de transfert et notamment les écritures comptables s'y rattachant.

VII - DEMANDE DE SUBVENTIONS VESTIAIRES FOOTBALL

Le Conseil Municipal décide de procéder à la construction d'un vestiaire de football et club house et estime le coût de ces travaux comme suit :

Montant TTC : 297 645,67 € Montant HT : 248 038,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite :

* du Conseil Général au titre du CDDL une subvention pour un taux de 40 % du montant hors taxes des travaux.

* de l'Etat au titre de la DETR une subvention de 30% du montant hors taxes des travaux.

* de la Réserve parlementaire une subvention de 3,13% du montant hors taxes des travaux.

* de la Fédération Française de football une subvention de 3,63 % du montant hors taxes des travaux.

* de l'Etat une aide exceptionnelle de 3,23%

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

VIII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION D'ENTREPRISE

Lors de sa séance du 26 Août 2014, le Conseil Municipal a souhaité plus d'informations pour délibérer sur la demande d'aide à la création d'une auto-entreprise. Le demandeur a fait parvenir la liste du matériel nécessaire à l'entreprise et des contrats passés avec des particuliers dans le domaine des espaces verts.

Après en avoir délibéré et en l'absence de bilan prévisionnel, le Conseil Municipal par 8 voix Contre et 7 Pour, ne donne pas suite à la demande d'aide.

IX - PROPOSITION DE VENTE DE COMMERCE A LA COMMUNE

La gérante de la station service et du magasin BRICOMINI de Moÿ de l'Aisne propose de céder le commerce à la Commune.

Afin d'étudier cette offre, le Conseil Municipal demande au Maire de solliciter les bilans des trois dernières années.

Le dossier sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

X - ATTRIBUTION DE LOGEMENT 2/12 RUE BERNARD TESTART

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de location du logement n°2 au 12 rue Bernard Testart rendu libre au 1 Octobre 2014 suite au départ de Madame RASSEL Hildegard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix Pour et 2 Abstentions accepte de louer le logement à Madame STEIN Aurore à compter du 1 Novembre 2014 moyennant un loyer mensuel de 350 euros.

Une caution correspondant à un mois de loyer sera demandée.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de location pour une durée de 3 ans renouvelable.

XI - TRAVAUX LOTISSEMENT

a) Coordinateur : Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation de désigner un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) qui suivra les différentes phases de la viabilisation du lotissement « Le Centre », à savoir : les phases de conception et de réalisation.

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée, le Maire fait savoir que le Cabinet ALLIOT n'a pas souhaité répondre à la consultation.

Deux bureaux ont remis une proposition :

Bureaux	Montant HT	Montant TTC
APAVE	1 475,00 €	1 770,00 €
SOCOTEC	2 040,00 €	2 448,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue au bureau APAVE, la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la viabilisation du lotissement « Le Centre » et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

b) Bordures et avenant au marché : La CCVO ne pouvant plus poser les bordures, c'est la société EUROVIA qui procédera à la mise en place des bordures. Cette prestation était initialement prévue dans la proposition EUROVIA pour un coût de 15 964 €. Il convient de ce fait de procéder à un avenant au marché.

c) Vente des terrains : Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des travaux de viabilisation. Le prix de revient au m² hors taxe est de 35,49 € auquel s'ajouteront la TVA et autres droits. Le prix de vente ne pourra être inférieur à 39 €.

d) Publicité – Notaire : Une publicité sera faite dans les journaux et par panneaux. Le Conseil Municipal décide de confier les ventes à l'étude PAUCHET, notaire à Moÿ de l'Aisne. Décision prise à la majorité.

XII - REALISATION D'UN EMPRUNT LOTISSEMENT

Réalisation d'une ligne de trésorerie : Budget lotissement

Considérant l'avancement des travaux de viabilisation du lotissement ainsi que les premières factures à régler prochainement, M. SAUVAGE, adjoint aux finances, propose au Conseil la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Un montant de 400 000 € est nécessaire avant la mise en vente des terrains, ce qui permettra d'honorer toutes les factures à venir dans le cadre du budget qui a été défini et qui sera respecté.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la mise en place d'une ligne de trésorerie de 400 000 €.

XIII - TRAVAUX RUE SAUSSIERS MARCHANDISE

Réalisation d'une ligne de trésorerie : Budget principal

Dans le cadre de la requalification de la rue Saussier Marchandise et afin de régler toutes les factures qui sont à liquider avant l'encaissement des subventions, une ligne de trésorerie de 200 000 € est nécessaire.

Ce financement se fera dans le cadre du budget qui a été voté et permettra de respecter le délai global de paiement imposé par la comptabilité publique.

A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent la mise en place d'une ligne de trésorerie de 200 000 €.

XIV - INDEMNITE DU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur Municipal de Moÿ de l'Aisne pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983,

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Fabienne DAIGNIEZ, comptable de Moÿ de l'Aisne à partir du 01 Septembre 2014.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents pour un montant de : 30,49 €.

XV- SITUATION DE TRESORERIE

En fonctionnement, le montant des mandats émis au 13 octobre 2014 s'élève à 468 847,71 € pour des engagements à hauteur de 476 881,57 €.

Le montant des recettes s'élève 424 760,80 € pour des prévisions budgétaires de 1 003 571 € et reste dans le cadre des objectifs à atteindre en tenant compte des engagements pour un montant de 480 993,59 €.

En investissement, le montant des mandats émis est de 319 394,87 € pour des engagements estimés à 1 096 502,03 € et est maîtrisé dans le cadre des prévisions budgétaires.

La situation de la commune reste très saine, les dépenses sont maîtrisées et les recettes sont conformes aux prévisions.

XVI - DBM

M. SAUVAGE, adjoint aux finances, propose les modifications budgétaires suivantes :

- virement du compte 2315 (travaux classe école) de la somme de 5 326 € pour affecter d'une part au compte 2313 (monument du Centenaire) : 1 326 € et d'autre part au compte 2313 (atelier communal) : 4 000 €. Ces virements permettent d'actualiser les crédits ouverts par rapport aux dépenses constatées et non prévisibles en totalité.

- virement du compte 022 (dépenses imprévues) de la somme de 1 000 € pour affecter au compte 2188 (achat de matériel « espaces verts »). Les crédits ainsi ouverts permettront de remplacer des matériels qui sont hors d'état de fonctionner.

- virement du compte 203 vers le compte 2031 de la somme de 14 125 € concernant les travaux d'investissement dans la rue Saussier Marchandise. Il s'agit d'une opération d'ordre (régularisation) qui ne modifie pas le budget.

XVII - QUESTIONS DIVERSES

Travaux de dératissage terrain de football :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour l'intervention de Monsieur Christophe BERLEMONT, spécialisé dans la destruction des nuisibles, afin de procéder aux travaux de dératissage du terrain de football pour un coût de 775,12 € TTC comprenant un passage et un contrôle.

Relais cycliste : Le relais cycliste de Moÿ de l'Aisne propose d'organiser une course le dimanche 26 avril 2015. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Illuminations de fin d'année 2014 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place des illuminations de Noël par l'entreprise SANTERNE sur la base des prix unitaires prévus au devis prévisionnel et arrêté à la somme de 4 921,00 € HT.

Du fait des travaux la rue Saussier Marchandise ne sera pas illuminée cette année. Des modifications sur le nombre de poses et déposes sont donc à prévoir.

TRAVAUX DU CONSEIL

01 septembre	Grande Parade – Préparation de la brocante
03 septembre	Réunion IPH rue Saussier Marchandise
04 septembre	Réunion avec le cabinet Alliot pour les travaux de la Mairie
10 septembre	Commission accueil – Préparation du MoyQuand
12 septembre	Réunion avec M. LEDUC pour le lotissement
15 septembre	Réunion IPH rue Saussier Marchandise
17 septembre	Commission emploi
24 septembre	Commission accueil – MoyQuand
24 septembre	Réunion avec M. LEDUC pour le lotissement
25 septembre	Comité du 3° Age
25 septembre	Réunion IPH rue Saussier Marchandise
13 octobre	Réunion USEDA
13 octobre	Syndicat de l'Oise moyenne
15 octobre	CCVO – Commission tourisme
15 octobre	CA du Centre social
16 octobre	Réunion IPH rue Saussier Marchandise
16 octobre	Commission fêtes – préparatifs pour Noël
17 octobre	CCVO - Valor'Aisne

Infos

Le samedi 29 novembre 2014 à 12 h :

Cérémonie à la mémoire de Suzanne Deutsch de la Meurthe place de la Mairie

Inscription sur les listes électorales :

POUR VOTER
en 2015
pensez à vous inscrire
dans votre mairie

Munissez-vous d'une pièce d'identité
et d'un justificatif de domicile

